

## MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay, le 20 février 2023



### PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL D'ANNAY DU 14 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le quatorze février deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents** : M.M. TERLAT Yves - MOREN Michèle - DUPAYAGE Angèle - FROISSART Pascal - BEAUCOURT Astrid - GAPENNE Marcel - DERISBOURG Alexandre - HOFFMANN Jean-Claude - DRUELLE Claude - PRIEM Sonia - SOLTYS Arlette - THUMEREL Philippe - CHRISTMANN Chantal - ROBIDET Didier - DELATTRE Adélaïde - ECAILLET Michèle - TAILLEZ Louisette - CAMPEL Pascal - CORTES Arlette - SEWERYN Philippe - BIDAULT Bernard

**Etaient excusés** : M.M. DANCOISNE Albert (Pouvoir à M. Yves TERLAT) - HONORE Béatrice (Pouvoir à Mme Astrid BEAUCOURT) - DEMEYERE Martine (Pouvoir à M. GAPENNE Marcel) - DELPIERRE Sandrine (Pouvoir à M. Didier ROBIDET) - KUSNIREK David (Pouvoir à M. Bernard BIDAULT)

**Étaient absents** : MM. LABALETTE Dominique



La séance ouverte, Philippe THUMEREL est désigné secrétaire de séance et fait l'appel.

Une interruption de séance est effectuée et la parole est laissée à Monsieur BARBIER, président de l'association MISS (Mission Santé Social), autour de la proposition d'un partenariat visant la couverture complémentaire santé des annaysiens. Des échanges ont lieu avec les élus et administrateurs du CCAS présents.

La séance reprend à 17h55.

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

#### **1) Débat d'orientation budgétaire 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire (ROB), préliminaire obligatoire avant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2023.

Madame BEAUCOURT fait lecture du ROB et attire l'attention des élus sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement qui devraient continuer en 2023 en raison de l'inflation, des dépenses d'énergie et des incertitudes liées au contexte économique budgétaire national. Concernant le groupement de commandes d'électricité pour les sites d'une puissance inférieure ou égale à 36Kva, l'augmentation sera de 143 % de la facture d'électricité d'éclairage public et de 353 % pour les bâtiments communaux en intégrant l'amortisseur de l'Etat. Les charges de personnel ont augmenté de 5,18 % en 2022, en lien avec les augmentations successives du salaire minimum de croissance intervenues dans l'année et l'augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale. Le résultat de la section de fonctionnement est supérieur à celui de 2021,

ceci en raison principalement d'une augmentation des dotations (qui représentent 51% des recettes totales en lien avec une revalorisation forfaitaire des recettes fiscales) et d'une évolution des produits de service. Madame BEAUCOURT explique que les dotations de l'Etat ont connu une évolution à la hausse de 1,49 % comparativement à 2021, néanmoins, ceci est loin de compenser la Dotation Globale de Fonctionnement qui a connu une forte baisse sur les 10 dernières années. Au niveau de la section d'investissement, malgré l'emprunt auprès de la Banque des Territoires, la capacité de désendettement de la commune en 2023 sera de 9,38 ans, soit en-dessous du seuil d'alerte de 12 ans. La situation financière de la commune a évolué favorablement en 2022 : les dépenses réelles de fonctionnement ne progressent pas aussi rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, l'épargne brute malgré le contexte économique actuel s'établit en 2022 à 12,31 % au lieu de 10,52 % en 2021, ce qui est un bon indicateur (le seuil d'alerte étant situé en-dessous de 10 %). Madame BEAUCOURT a conclu ce ROB en listant les projets d'investissement qui devraient voir le jour en 2023 et qui seront repris dans le budget 2023 (salle de sport, accessibilité de la mairie, parcours de disc golf et travaux d'amélioration de l'étang pour la pratique de la pêche, ...).

Madame TAILLEZ fait remarquer une erreur de calcul dans le total du capital restant dû au 31/12/2022 (575 618,94 € au lieu de 575 619,29 €).

Monsieur CAMPTEL questionne sur le montant des intérêts de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts qui sera inscrit dans le budget prévisionnel 2023, au vu de l'indexation sur le livret A qui doit encore augmenter.

Monsieur le Maire le remercie de sa question et confirme que toutes les collectivités, vu l'inflation et les taux d'intérêt des prêts bancaires qui explosent sont confrontées à la même difficulté de prévisions budgétaires cette année. Faut-il arrêter d'investir ? Les banques sont-elles trop pessimistes ? Le gouvernement va-t-il bloquer les prix ? La prévision d'une augmentation de 15% des dépenses fait peur et ne paraît pas possible à moins de sacrifier des services...

Monsieur CAMPTEL questionne sur le taux de l'emprunt relais qui sera contracté pour la salle de sport.

Monsieur le Maire l'informe que les démarches sont en cours avec les établissements bancaires à ce sujet et que le Conseil sera consulté quant au choix à opérer puisqu'une délibération sera soumise à l'assemblée, le Maire n'ayant pas délégation pour contracter des emprunts de plus de 500 000,00 €. Il précise que le prêt relais sera nécessaire pour la construction de la salle de sport car il permettra de couvrir les subventions attendues et le remboursement du FCTVA.

## **2) Autorisation de programme / Crédit de paiement - dans le cadre de la construction d'une salle de sport à énergie positive**

Le Conseil approuve, à la majorité, le principe de la mise en place d'une autorisation de programme et des crédits de paiement associés pour la construction de la salle de sport. Cette procédure permettra de ne pas faire supporter au budget 2023 l'intégralité de la dépense pluriannuelle pour la construction de l'équipement mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice concerné, les travaux s'étalant sur 2023 et 2024.

Votes pour : 20

Votes contre : 6 (M.M. CAMPTEL-TAILLEZ-CORTES-SEWERYN-BIDAULT-KUSNIREK)

## **3) Organisation du Temps Scolaire dans les écoles à la rentrée 2023**

L'assemblée autorise, à l'unanimité, et au vu du consensus entre parents élus, enseignants et représentants de la municipalité en conseils d'école, le maintien de la semaine de 4 jours à l'école pour la rentrée de septembre 2023, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi sur les horaires : 8h30-11h45 et 13h30-16h15 (pour l'école Pantigny) ou 8h30-11h30 et 13h30-16h30 (pour les écoles Wantiez et Péri-Curie) soit 6 heures par jour de classe et 24 heures par semaine.

## **4) Dénomination des rues de l'écoquartier en construction, de la colocation séniors et du complexe sportif**

Le Conseil adopte, à l'unanimité, les dénominations suivantes :

- La Résidence Etienne JENNEQUIN pour l'écoquartier,
- Le Complexe Sportif Michel OBERT,
- La Salle Vanessa CAPILLIEZ pour le dojo,
- La Salle de Boxe Aïssa CHOUK,
- La Salle polyvalente Joseph DESCAMPS,
- La Résidence Marie Curie pour la colocation séniors d'Agès et Vie.

**5) Renouvellement d'adhésion à l'association des chemins ruraux Hauts de France**

Le conseil autorise, à l'unanimité, le renouvellement d'adhésion à l'association des Chemins Ruraux des Hauts de France, dont l'objet est d'aider la commune pour restaurer, reconquérir les chemins ruraux et/ou voies communales et des surfaces de délaissés adjacentes par le biais de plantations de haies, d'arbres fruitiers, ensemencement de bandes refuges herbacées, pose de jalons, ajouts d'hôtels à insectes, de nichoirs, travaux d'investissement liés à la création ou la restauration d'une mare.

**6) Demande de subvention CAF : REAAP 2023**

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le dépôt d'une demande de subvention à la Caf du Pas de Calais pour la reconduction en 2023 des ateliers motricité parents-enfants, du café des parents et futurs parents, des accueils passerelles des futurs scolarisés et des ateliers d'éveil parents-enfants.

**7) Renouvellement d'adhésion au Club Olympe**

Le conseil autorise, à l'unanimité, le renouvellement d'adhésion au Club Olympe qui accompagne la commune pour le développement du sport, de manière personnalisée en lien avec l'Olympisme bien sûr mais pas que : de nombreuses ressources pédagogiques et de l'ingénierie contribuent à la bonne organisation de nos projets locaux.

**8) Rétrocession d'une case au columbarium**

Le conseil autorise, à l'unanimité, la rétrocession d'une case au columbarium, les cendres de la défunte devant être transférées dans une cavurne par la famille. Le coût de la reprise est calculé au prorata temporis du prix de la concession.

**Divers :**

Monsieur CAMPEL relate avoir vu un article de la Voix du Nord du 30 janvier au sujet de la pêche sur Annay. Il demande communication des recettes des étangs à truites et retour du nombre d'adhérents à l'association. Monsieur le Maire l'informe avoir demandé ces éléments à l'association mais ne pas les avoir obtenus pour l'instant. Il explique le travail en cours avec quelques élus, des pêcheurs et l'association afin d'améliorer l'étang. Des investissements partagés entre la commune et l'association se profilent et seront inscrits au budget 2023.

Tous les sujets étant épuisés,

La séance est levée à dix-neuf heures vingt.

**Philippe THUMEREL**  
Secrétaire

**Yves TERLAT,**  
Maire